

Aperçu du marché

Au cours du troisième trimestre, la Banque du Canada (BdC) et la Réserve fédérale américaine (la « Réserve fédérale ») ont agi de la même façon. Elles ont tous deux augmenté leur taux de base de 0,25 % en juillet, puis décidé de faire une pause de la hausse des taux lors de leur réunion de septembre. Cette pause leur donne le temps d'évaluer l'incidence différée de la hausse des taux d'intérêt sur l'économie. Chose certaine, les deux banques centrales nord-américaines jugent l'inflation beaucoup trop élevée. L'inflation élevée et persistante ouvre la voie à des taux d'intérêt plus élevés pour une plus longue période.

À la fin du troisième trimestre, les investisseurs obligataires s'attendaient à une nouvelle hausse de 0,25 % du taux directeur américain avant la fin de 2023.

Pour cette raison, les rendements obligataires ont augmenté. Les obligations canadiennes à 10 ans ont passé de 3,27 % à 4,03 %. Au cours du trimestre, nous avons maintenu une duration plus longue que l'indice.

Trimestre en revue

Au cours du trimestre, la duration et le positionnement de la courbe ont été les principaux freins à la valeur ajoutée. Sur le plan du portefeuille, notre duration relative par rapport à l'indice (écart de duration) est d'environ 115 %, combinée à notre positionnement pour une exposition plus prononcée à la courbe des taux, avec un écart de duration d'environ 220 % dans la partie de 5 à 12 ans de la courbe. Sur le plan sectoriel, le portefeuille est surpondéré en obligations fédérales et de sociétés et sous-pondéré en obligations provinciales.

Perspectives et positionnement

Nous ne pouvons exclure la pression à la hausse sur les rendements et les écarts, mais certains indicateurs précurseurs montrent que les conditions financières se resserrent. Étant donné l'effet tardif du resserrement des politiques, nous pourrions nous approcher d'une période où les marchés obligataires se situent un peu plus près de la fourchette dans l'attente d'un signe que les pressions inflationnistes s'atténuent effectivement. Nous continuons de nous concentrer dans une position renforcée dans la catégorie des titres à 10 ans par rapport à ceux à 30 ans, car le rapport risque/rendement est attrayant.



HORIZONS ETFs
by Mirae Asset

Tout placement dans le FNB Horizon Actif obligations canadiennes (« HAD » ou le « FNB ») géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à des dépenses. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur change fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se répéter. Le prospectus contient des renseignements détaillés importants au sujet du FNB. **Veillez lire le prospectus approprié avant d'investir.**

Certains énoncés peuvent constituer des déclarations prospectives, notamment lorsque l'expression « s'attendre à » et des expressions semblables sont utilisées (y compris des variations grammaticales de celles-ci). Les déclarations prospectives ne constituent pas des faits historiques, mais correspondent plutôt aux attentes actuelles de l'auteur en ce qui a trait à des résultats ou à des événements futurs. Ces déclarations prospectives sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles. Ces facteurs et d'autres facteurs devraient être examinés attentivement et le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont faites à la date des présentes et les auteurs ne s'engagent pas à les mettre à jour, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure requise par le droit applicable.

La présente communication est fournie à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de produits négociés en bourse (les « produits négociés en bourse Horizons ») gérés par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. ni un conseil de placement, fiscal, juridique ou comptable. Elle ne doit pas être interprétée comme tel ni être invoquée à cet égard. Les particuliers doivent demander l'avis de professionnels, le cas échéant, concernant tout placement précis. Les investisseurs doivent consulter leurs conseillers professionnels avant de mettre en œuvre tout changement dans leurs stratégies de placement. Ces placements sont susceptibles de ne pas convenir à la situation d'un investisseur.

Les commentaires, opinions et points de vue exprimés sont en général fondés sur les renseignements disponibles à la date de publication et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'achat ou de vente des titres mentionnés. Il est recommandé de consulter votre conseiller en placement avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.